

## Marché à Procédure Adaptée

(Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics)

**Travaux – REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE COMMUNALE, PROGRAMME 2019**  
**Réalisation de travaux de réparations et revêtements des chaussées**

**Commune d'Unverre**

**N° de marché : 2019-002**

## Règlement de consultation

Le dossier de la présente consultation est composé de :

- le présent règlement de consultation
- Un contrat (valant acte d'engagement, C.C.A.P. et C.C.T.P.) ;
- Un bordereau de prix unitaires ;
- Un détail estimatif ;
- Un plan de situation

Il est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune [www.amf28.org/unverre](http://www.amf28.org/unverre)

La réponse, rédigée en français, avec montant en euros, doit être transmise sur le site internet [www.amf28.org/unverre](http://www.amf28.org/unverre) **avant le JEUDI 2 MAI 2019, 17 h 30 (délai de rigueur)**.

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres précitées, par dépôt électronique via la plate-forme ci-dessus référencée (*aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt*).

**N. B.:** *La dématérialisation est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour les marchés supérieurs à 25.000,00 € H.T.*

Cette offre devra contenir les documents suivants dûment complétés et signés :

- Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) dans laquelle doivent figurer a minima : les moyens humains et matériels, le chiffre d'affaire des trois derniers exercices et les références) ;
- L'avis d'appel public à concurrence
- Le présent règlement de consultation, daté et signé
- Le contrat (valant acte d'engagement, C.C.A.P. et C.C.T.P.) complété, daté et signé ;
- Le bordereau de prix unitaires, daté et signé ;
- Le détail estimatif, daté et signé
- Les fiches techniques et le plan d'exploitation sous chantier,
- L'attestation responsabilité civile valide,
- Les certificats et attestations des articles 51 du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics,
- Les certificats et attestations des articles 52 du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics,
- Les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du code du travail,
- les certificats relatifs aux impôts et taxes accompagnés des certificats relatifs aux cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) et, le cas échéant de l'attestation de versement à la caisse des congés payés. Ces attestations devront être valables pour 2019.

Il est rappelé les conditions administratives suivantes :

- En application de l'article 45-III du décret 2016-360, si le candidat se présente sous forme de groupement, quel qu'en soit la forme, le mandataire sera solidaire de l'ensemble des membres.
- En cas d'offre incomplète, il sera possible de demander à tous les candidats dont certains documents et/ou informations sont absents de compléter celle-ci.
- Les candidatures seront jugées au vu des garanties et capacités techniques, professionnelles et financières.
- En cas d'erreur de calcul, les montants du bordereau des prix unitaires prévaudront sur tout autre montant
- Le représentant du pouvoir adjudicateur (ou son délégué) pourra attribuer directement le marché au candidat répondant le mieux aux critères énoncés ci-dessous. Toutefois, s'il estime nécessaire, il se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes en application des critères énoncés ci-dessous. Les candidats ayant présenté une offre anormalement basse ne pourront participer à ces éventuelles négociations. Ces négociations éventuelles se dérouleront dans des conditions respectueuses du principe d'égalité de traitement des candidats.
- Les critères d'attribution :
  - o Qualité : 40 % (au vu du mémoire technique)
  - o Prix : 60 % selon la formule suivante :
    - Offre la moins disante / offre à comparer x 60

Date d'envoi de l'avis d'appel public à concurrence de la publication : **lundi 15 avril 2019**

Lu et accepté,

A

le

*L'entrepreneur soussigné*